

SEANCE DU 12 MARS 2021

A 17 HEURES

Nombres de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mil vingt et un, le douze mars, le Conseil Municipal de MARANSIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BACCI, Maire.

Date de convocation : 8 mars 2021

Présents : M. BACCI Mme AUTIER M. CHEVRIER M. BLANCHET Mme MARY M. DELEU M. SABOURDY Mme LAURENT Mme ARNAUD Mme MOREL Mme GINET (arrivée à 18h45)

Absents excusés : M. VERDIER M. GARCEAU

Secrétaire de séance : Mme AUTIER Michèle

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si le compte rendu de la précédente réunion appelle des commentaires ou des modifications.

Aucune observation n'étant formulée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour qui est le suivant.

N°2021-12-03 -001

Recrutement des agents communaux

Monsieur le Maire rappelle que 2 agents ont été recrutés en CDD de 6 mois renouvelables avec des salaires et des conditions identiques : Thierry Hélie a pris ses fonctions le 1^{er} mars 2021 et nous attendons Tony Spadotto le 1^{er} avril 2021. Monsieur le Maire rappelle que notre agent Gilles Berger est en mi-temps thérapeutique. En qualité d'employeur, la Commune a saisi les services compétents de la médecine du travail afin de pouvoir adapter, le cas échéant, son poste de travail. A défaut d'adaptation possible, il conviendra de se rapprocher du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale afin d'envisager les solutions pouvant être offertes à notre agent dans le respect des règles en vigueur au sein de la fonction publique territoriale.

N°2021-12-03 -002

Gestion des agents communaux

Monsieur le Maire indique que l'arrivée de 2 nouveaux employés est l'occasion de la rédaction d'un « règlement intérieur » s'appliquant à toute l'équipe, précisant notamment les obligations de chacun (sécurité, respect des horaires, obligations morales, discrétion, loyauté etc...) et d'une remise à plat des plannings.

Chaque équipe sera sous la responsabilité d'élus référents, le secrétariat de mairie étant obligatoirement la plateforme d'information : - Voirie et bâtiments : Patrice Deleu et Wilfried Verdier en concertation avec Jean François Blanchet. - Ecole : Sabrina Mary et Michèle Autier. - Secrétariat Mairie : Bernard Bacci.

N°2021-12-03-003

Révision de la carte communale

La révision de notre carte communale entre dans sa première phase : La CALI a lancé un appel d'offres afin de choisir le bureau d'études qui sera en charge des études nécessaires à cette révision ainsi que des productions matérielles, évaluation environnementale et concertation.

N°2021-12-03-004

Bail Maison de santé

Monsieur le Maire rappelle que le bail est en cours de finalisation chez notre notaire Maître Dufour (rendez-vous du 17 mars). Il a invité le Président de la SISA à effectuer un bilan de l'occupation des locaux et donc des sommes dont la SISA est redevable au titre des loyers de l'année 2020 afin d'en confirmer ou modifier le mode de calcul.

N°2021-12-03-005

Visite du Directeur Académique de la Gironde

Le 10 mars, Monsieur le Maire recevait en mairie de Maransin, Monsieur François Coux, Directeur Académique, accompagné de Mesdames Ingrid Le Corguille et Catherine Ridard et de Madame Nancy Brotherson, IDSN de notre secteur. Madame Hélène Estrade, Maire de Lapouyade, Monsieur Pierre-Jean Martinet, Maire de Tizac de Lapouyade participaient à cette rencontre.

Cette rencontre faisait suite aux vœux 2021 de notre Directeur Académique et de sa volonté de mettre son administration au service d'une école plus juste et plus efficace au plus grand profit des enfants scolarisés.

Invité par votre Maire à se rendre sur le terrain pour mieux comprendre le fonctionnement d'un regroupement pédagogique en milieu rural, Monsieur le Directeur Académique nous a fait partager sa vision du fonctionnement du regroupement pédagogique.

Nous notons qu'aux termes de sa présentation le fonctionnement du regroupement est jugé satisfaisant, le Directeur Académique a souligné en effet la bonne performance scolaire des enfants du RPI, voire très satisfaisante, la performance des élèves du RPI étant jugée supérieure à celle des élèves scolarisés en milieu urbain.

Le Directeur Académique a par ailleurs attiré notre attention sur le fait que près de 40 élèves des communes membres du RPI ne sont pas scolarisés au sein du RPI, ce qui, au vu de l'effectif du RPI, pose question.

Selon les données chiffrées fournies par ses services :

- ✓ Sur les 50 élèves issus de la commune de Lapouyade, 8 sont scolarisés en dehors du RPI, soit 16 % de l'effectif ;
- ✓ Sur les 45 élèves issus de la commune de Tizac-de-Lapouyade, 9 sont scolarisés en dehors du RPI soit 20 % de l'effectif ;
- ✓ Sur les 111 élèves issus de la commune de Maransin, 21 sont scolarisés en dehors RPI soit 19 % de l'effectif ;

Il est toutefois à craindre que ces données chiffrées ne soient pas exhaustives car elles ne prennent pas en compte les enfants scolarisés en école privée.

En tout état de cause la fuite de près de 20% de l'effectif pose question. Pourquoi les enfants manquants ne sont-ils pas scolarisés sur le RPI ? Choix réel des parents ? Commodité liée au lieu de travail des parents ? Attractivité de nos écoles ? Autres raisons ?

Et cette fuite ne doit pas faire oublier que nous accueillons des enfants hors commune (4 enfants pour l'année en cours, 6 à 10 pour les 4 années scolaires précédentes).

Ces questions restent ouvertes à ce stade, Monsieur le Directeur Académique attirant toutefois notre attention sur le fait que le regroupement des écoles en une école unique pourrait se traduire par un exode encore plus massif des enfants vers des structures qui, à taille égale, seraient plus attractives.

La réunion s'est terminée par une visite de notre école que l'équipe académique a jugé correcte.

Cette visite a laissé une place à un grand doute parmi les participants tant le discours tenu était à l'opposé de tout ce que les élus avaient pu craindre par le passé et entendre au cours de ces dernières années tant de la part des services de l'Académie que des services de l'Etat plus généralement.

En conclusion il semble que ces éléments chiffrés doivent être mieux analysés pour en comprendre le sens et la portée afin de rationaliser le débat sur l'école et son avenir au sein de nos communes tant la présence d'une école est structurante pour un village.

N°2021-12-03-006

Fonctionnement de la cantine

Monsieur le Maire présente la loi EGALIM et les obligations qu'elle va imposer à notre restauration scolaire à compter du 1er janvier 2022, à savoir « au moins 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques ». Par **produits de qualité** et durables, on entend les produits bénéficiant :

- ✓ Des signes de qualité (SIQO),
- ✓ Des mentions valorisantes (fermier, produit de la ferme, HVE, IGP, AOC/AOP, Label Rouge)
- ✓ Du logo "Région ultrapériphérique" (pour la **traçabilité des produits alimentaires** et les **circuits courts**).

On compte aussi les produits issus du commerce équitable ou de la pêche durable. Afin de nous préparer à cette échéance, l'assemblée décide, sur proposition de Monsieur le Maire et de la commission scolaire, de mettre en place, en collaboration avec notre fournisseur Transgourmet,

une phase test sur les mois de mai et juin avec pour objectif de préparer la rentrée de septembre 2021.

N°2021-12-03-007

Compte rendu de la commission des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle que ce même vendredi 12 mars à 10 h la Commission communale des impôts directs s'est réunie en Mairie.

Se sont donc réunis en Mairie Madame Autier Michèle et Messieurs Chevrier Patrick, Olivier Manon, Mousset Jack, Deleu Patrice, Prugue Sébastien et Bellot Frédéric.

Au cours de cette réunion la Commission a été conduite à examiner la liste des 25 modifications enregistrées sur les locaux bâtis et non bâtis durant l'année 2020 établi par les services de la Direction Générale des Finances Publiques

S'agissant de l'évaluation foncière des propriétés bâties aucune valeur n'a été modifiée.

S'agissant de l'évaluation foncière des propriétés non bâties, dix parcelles ont été concernées par un changement de valeur : il s'agit principalement de modifications de valeur par suite de cession ou de mutation de parcelles de bois.

S'agissant de l'évaluation foncière des locaux d'habitation ou des locaux professionnels quinze locaux ont été concernés par un changement de valeur : il s'agit principalement de modifications de valeur par suite d'addition de construction ou de changement de destination d'un immeuble. Par exemple les quatre logements rénovés par la Commune en centre bourg sont concernés par ces modifications de valeur locatives.

Monsieur le Maire souligne que cette réunion s'est tenue en dehors de la présence d'un représentant de la Direction Générale des Finances Publiques, qui s'était excusée de ne pas pouvoir déplacer un agent sur la commune, mais qui en tout état de cause se tenait téléphoniquement à la disposition de la Commission en cas de difficulté.

La Commission a pris acte de ces modifications qui n'ont pas appelé d'observation de sa part.

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal attestant de la tenue de la Commission est indispensable à la validation des évaluations, qui à défaut sont arrêtées d'office.

N°2021-12-03-008

Compte-rendu de la réunion sur les pylônes

Monsieur le Maire rappelle, qu'à l'initiative de Gironde Numérique, s'est tenue une réunion le 11 mars sur la question de la cessibilité des pylônes et des conséquences juridiques et financières pour les communes en cas de cession.

Il apparaît en effet qu'un certain flou entoure les démarches des opérateurs qui actuellement cherchent à acquérir des pylônes sur le territoire et notamment ceux situés en zone blanche.

Les opérateurs présents (Orange et SFR) lors de cette réunion ont fait part de leur position assez hostile à ces opérations de cession qui pourraient les conduire à se retirer si les conditions d'occupation des sites mutualisés devaient évoluer.

Le débat a été particulièrement technique et confus, les maires présents ayant en général aucune trace des conventions liant leur commune au département et aucune trace de convention entre leurs communes et les opérateurs ...

Il a donc été demandé à Gironde numérique de bien vouloir questionner les services compétents pour leur demander d'établir une note juridique précisant les droits et obligations de chaque partie (Commune, Département et opérateurs) afin de permettre aux communes de pouvoir décider de la cession ou non de leur pylône en toute sécurité juridique.

Au regard des considérations qui précèdent, Monsieur le maire demande à son conseil de suspendre l'autorisation de céder le Pylône du stade à la société TDF (délibération n° 2020-12-11-007 du 13 novembre 2020) dans l'attente de la note juridique à produire par les autorités compétentes.

Vote

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

- **Arrêts de Bus** : Julien Sabourdy, interlocuteur de la CALI dans ce dossier, informe le conseil que l'implantation de l'arrêt de bus de Sepeau sur le domaine public près du stop a été validé. Par contre, la mise en sécurité de celui de Mérigot en le positionnant sur le domaine privé se heurte au refus du propriétaire, Monsieur Dumas. Monsieur le Maire demande à Monsieur Sabourdy d'informer la CALI de la situation et propose de convoquer Mr Dumas pour tenter une médiation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité/la majorité des membres présents.

Nous clôturons la séance du Conseil Municipal en date du 12 mars 2021 de la délibération n°1 à 08.

Et ont signé au registre les membres présents :

NOMS et Prénoms	Fonctions	Emargements
BACCI Bernard	Maire	
AUTIER Michèle	1ère Adjointe	
CHEVRIER Patrick	2 ^{ème} Adjoint	
MARY Sabrina	3 ^{ème} Adjoint	
BLANCHET Jean-François	4 ^{ème} Adjoint	
LAURENT Patricia	Conseillère Municipale	
ARNAUD Nicole	Conseillère Municipale	

DELEU Patrice	Conseiller Municipal	
MOREL Virginie	Conseillère Municipale	
GINET Karine	Conseillère Municipale	
SABOURDY Julien	Conseiller Municipal	